

DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 13 avril 2023

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal
- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 07.03.2023
- ☞ **décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 0,00 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,04 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,70 %
- ☞ **de modifier** le tableau des effectifs de la filière administrative comme suit :
 - ☞ **de supprimer**, suite à l'avis favorable du comité social territorial n° CST2023/033, un emploi permanent relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet, soit 35h/35h, avec effet au 1^{er} avril 2023
 - ☞ **de créer** un emploi permanent de chargé d'accueil et du secrétariat, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps non complet, soit 27h/35h, avec effet au 1^{er} juillet 2023
 - ☞ **de créer** un emploi permanent de chargé des cartes nationales d'identité et des passeports biométriques relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps non complet, soit 30h30min/35h, avec effet au 1^{er} juillet 2023
- ☞ **de modifier** le tableau des effectifs de la filière culturelle comme suit :
 - ☞ **de supprimer**, suite à l'avis favorable du comité social territorial n° CST2023/038, un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet, soit 35h/35h, avec effet au 1^{er} avril 2023
- ☞ **de modifier** le tableau des effectifs de la filière technique comme suit :
 - ☞ **de supprimer**, suite à avancement de grade, un emploi permanent relevant du grade de technicien principal de 2^e classe à temps complet, soit 35h/35h, avec effet au 1^{er} avril 2023
 - ☞ **de supprimer**, suite à avancement de grade, un emploi permanent relevant du grade d'agent de maîtrise à temps complet, soit 35h/35h, avec effet au 1^{er} avril 2023
 - ☞ **de créer** un emploi permanent de chargé de l'hygiène et de la propreté, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, à temps complet, soit 35h/35h, avec effet au 1^{er} juillet 2023
- ☞ **de solliciter** l'intervention du service conseil en organisation et santé au travail, proposée par le centre de gestion du Haut-Rhin, pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux
- ☞ **d'approuver** le contrat de territoire Alsace à l'échelle du territoire région de Colmar pour la période 2022-2025

- ☞ **d'accorder** une subvention complémentaire à l'association ski club SREG d'un montant de 91,80 € pour le paiement de la licence du moniteur ayant accompagné les enfants lors des sorties ski au Markstein
- ☞ **de valider** les nouveaux associés de l'association « Aux oiseaux de Fessenheim », locataire du lot de chasse n° 1, et ce jusqu'à la fin du bail en cours, à savoir jusqu'au 1^{er} février 2024

Date de publication sur le site Internet de la commune : le 14 avril 2023

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr.